

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 22 avril 2011 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON et MAILLOT. MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, JOLY, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, ROUSSY et TRIoux.

Absente représentée : Mme BOUYGE donne pouvoir à M. MICLET.

Absent excusé. M. PAPPALARDO

ORDRE DU JOUR :

• Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2010 du budget communal. Les résultats présentés intègrent les reports de l'exercice 2009 et le résultat 2010 de l'AFU Le Peyrat suite à sa dissolution.
 - Section de fonctionnement : 439 219 euros en dépenses et 554 622 euros en recettes, soit un excédent de 120 411 euros.
 - Section d'investissement : 156 284 euros en dépenses et 330 740 euros en recettes, soit un excédent de 171 159 euros.
- ❖ Affectation des résultats du Compte Administratif 2010 du budget communal. L'excédent de la section de fonctionnement est reporté en recettes au Budget Primitif 2011 pour 30 000 euros en section de fonctionnement et 90 411 euros en section d'investissement. L'excédent de la section d'investissement est intégralement reporté au BP 2011.
- ❖ Taux des trois taxes communales. Le maire souligne qu'au budget 2011, présenté au point suivant de l'ordre du jour, les dépenses en section de fonctionnement progressent plus que les recettes. L'autofinancement généré reste faible. Afin de maintenir le cap fixé en 2008 pour un autofinancement plus élevé tout en maîtrisant les dépenses communales, le maire propose de porter les taux de prélèvement de la taxe d'habitation de 6,65 % à 6,92 %, du foncier bâti de 12,40 % à 12,90 % et celui du foncier non bâti de 57,17 % à 59,47 %. Le Conseil à la majorité adopte cette proposition.
- ❖ Vote du Budget Primitif 2011.
 - Section de fonctionnement, budget équilibré à 729 501 euros en recettes et dépenses. Le Conseil note la hausse des coûts liés aux achats d'énergie et des charges liées au personnel non titulaire.
 - Section d'investissement, budget équilibré à 782 700 euros. Dans ce budget figure les restes à réaliser de projets 2010 pour des travaux en cours, comme la place de la Fontaine à Saint-Genès. A noter dans les nouveaux projets, la rénovation des vestiaires du terrain de football, la réfection de la toiture de l'école, la rénovation de l'appartement au-dessus de l'école, la réfection du chemin « Pré de la Cure » et la création d'un columbarium dans le cimetière.
- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2010 du budget Eau et Assainissement. Les résultats présentés intègrent les reports de l'exercice 2009.
 - Fonctionnement : 45 712 euros en dépenses et 60 982 euros en recettes soit un excédent de 19 911 euros à reporter en 2011.
 - Investissement : 24 492 euros en dépenses et 12 473 euros en recettes soit un excédent de 7 197 euros à reporter en 2011.
- ❖ Vote du Budget eau et assainissement 2011. En section de fonctionnement le budget est équilibré pour 119 865 euros en recettes et dépenses et en section d'investissement à 87 199 euros.
- ❖ Traitement des déchets ménagers. Le Conseil considérant que le VALTOM est chargé de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers, et, que le projet Vernéa adopté par les élus du VALTOM présente toutes les garanties en matière de santé et d'environnement, demande expressément la réalisation rapide du pôle de traitement Vernéa, et à Clermont-Communauté d'accepter les déchets ménagers des collectivités qui le souhaitent. Demande adoptée par 11 voix pour et une voix contre de Gilles LARGERON.
- ❖ Carrière lieu-dit « Suc de la Louve » à Volvic exploitée par la Société Carrières des Goulots de Châtel-Guyon. Au titre de la consultation des communes limitrophes de Volvic, le Conseil donne un avis favorable au renouvellement par arrêté préfectoral d'exploiter deux anciennes parcelles et à l'élargissement du périmètre d'exploitation à trois nouvelles parcelles.

• Questions posées en fin de séance :

- ❖ Qu'en est-il de la location des salles polyvalentes aux particuliers de la commune ? La question sera traitée après étude et réalisation de travaux d'isolation phonique prévus dans les projets 2011.
- ❖ Mauvais état du Chemin des Chères, nids de poules, poussières pour les riverains, accès dégradé sur la déviation, vitesse élevée des utilisateurs. Le nécessaire sera fait pour colmater les nids de poules, mais demeure la question de fond de la destination de ce chemin : doit-il desservir l'AFU Le Peyrat en tant qu'accès automobile par et vers la déviation.
- ❖ Chemin « Champ du Chemin » problème d'évacuation des eaux de ruissellement. La commune prend note et regardera ce qu'il en est de l'entretien et à qui il incombe de le faire.